

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 16 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.		Départs de Saumur pour Paris.	
6 heures 14 minut. soir,	Omnibus.	2 heures 12 minut. soir,	Express.
3 — 59 — —	Express.	11 — 51 — matin,	Omnibus.
3 — 59 — —	Express-Poste.	6 — 6 — soir,	Omnibus.
9 — 48 — —	Omnibus.	9 — 23 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.	7 heures 22 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 —	— 13 —
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Demain doivent arriver à Malte les nouvelles des Indes. Elles contiendront probablement des correspondances de Calcutta du 24 octobre et de Bombay du 3 novembre. Ces nouvelles nous permettront sans doute de juger de la véritable position du général Havelock et elles nous donneront des détails sur le succès qu'ont pu obtenir les colonnes volantes poursuivant les rebelles échappés de Delhi.

En attendant, nous trouvons dans l'Express un récit de la capture du roi de Delhi et de ses fils que nous révoquerons en doute, pour l'honneur de l'armée anglaise, jusqu'à ce qu'il soit confirmé. Voici dans quels termes la feuille anglaise rapporte les faits, d'après son correspondant :

« Le capitaine Hodgson s'empara du roi dans une première sortie. Quelques jours après, il sortit de nouveau et revint avec les fils et le petit-fils du roi. Le capitaine n'avait avec lui que 100 cavaliers indigènes de son propre régiment, et l'ennemi avait 10,000 hommes, dont 3,000 cipayes complètement armés. Hodgson vit qu'il ne servirait à rien de les attaquer, aussi il envoya dire aux princes qu'il avait gagné la partie contre eux et que ce qu'ils avaient de mieux à faire, c'était de se rendre, ce qu'ils firent après quelque temps, en venant auprès d'Hodgson, qui fit aussitôt entourer la voiture par ses hommes. Il fit demander leurs armes, et, après quelque hésitation, elles furent également remises, avec sept éléphants et des approvisionnements.

« En arrivant à la prison, Hodgson ordonna aux princes de sortir de la voiture; ceux-ci, pensant qu'il n'avait aucune autorité sur eux, commencèrent, selon la coutume des indigènes, à parler et à dire qu'ils espéraient qu'il serait fait une enquête sur leur conduite. Hodgson leur dit : Taisez-vous ! et leur ordonna d'enlever tous leurs beaux vêtements; il leur dit ensuite : « Maintenant, en avant ! » et ordonna au conducteur d'avancer. Il fit alors à un de ses hommes un signe pour demander une carabine, et tua de sa propre main les trois princes. Il fit ensuite porter leur corps dans la ville et les

laisa exposés devant le Kotasallie, où ces misérables avaient exposé leurs victimes pendant le massacre. »

Si les faits s'étaient passés comme le dit le correspondant de l'Express, les fils du roi de Delhi auraient été victimes d'un véritable guet-apens, et l'on ne saurait trop flétrir une telle violation du droit des gens. On se rappelle avec quelle verve, le marquis de Londonderry réclamait autrefois la mise en liberté d'Abd-el-Kader, bien que celui-ci eût pour prison un magnifique palais d'où il pouvait sortir quand il le voulait pour faire des excursions dans les campagnes les plus belles de la France. Aujourd'hui, que ne pourrions-nous pas dire à notre tour, si nous avions le caractère irascible du noble Anglais, et si nous voulions user de représailles ? — Havas.

Voici une nouvelle circulaire du ministre des affaires étrangères de Prusse, sur l'affaire des Principautés; elle témoigne que la Prusse n'a pas changé de manière de voir sur cette importante question, depuis sa note du mois de mai :

« Berlin, 11 octobre. — J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint copie d'une dépêche que le chargé d'affaires de Turquie vient de me communiquer, et qui a trait à l'affaire des Principautés danubiennes. Vous verrez, par cette pièce, que la Porte-Ottomane renouvelle ses protestations antérieures contre l'idée d'une union politique de ces deux pays qu'elle juge contraire à ses intérêts les plus importants, sans toutefois s'opposer à la similitude de certaines lois administratives.

« Cette nouvelle énonciation de la Porte n'est pas de nature à faire dévier le gouvernement du roi dans l'attitude qu'il a observée dans toutes les phases que l'affaire des Principautés a déjà parcourues; il attendra, pour se prononcer, que les divans aient exprimé leurs vœux et que le congrès de Paris soit réuni.

« La circulaire turque me paraît écrite sous l'impression d'une grande méfiance contre les divans. C'est ce que je regrette, car je désire sincèrement de voir fortifier, autant que possible, les liens mo-

raux qui rattachent les populations des provinces danubiennes au gouvernement du Sultan; mais je n'en puis pas moins regarder les divans actuels comme les organes légalement convoqués et constitués du pays, et ayant, par conséquent, le droit de remplir la tâche qui leur a été imposée par le traité de Paris. Les renseignements qui nous sont parvenus ne me font, du reste, nullement craindre que ces assemblées méconnaissent leurs intérêts et leurs devoirs au point de ne pas respecter les droits suzerains de la Porte.

« Quoi qu'il en soit, il nous semble que la Porte ne ferait que contribuer à assurer un résultat heureux aux délibérations des divans, si elle voulait quitter son attitude purement négative, et prendre l'initiative que personne ne saurait lui contester, en sa qualité de puissance suzeraine, en se prononçant plus explicitement sur les réformes désirables et admissibles à son point de vue. C'est pourquoi nous avons remarqué avec satisfaction le passage de la dépêche d'Aali-Pacha, où il est question de la similitude de lois administratives; et nous espérons que le ministre ottoman voudra, à cet égard, entrer dans des explications plus claires et plus complètes.

Recevez, etc. (Constitutionnel.)

On écrit de Vienne, 19 novembre :
« J'apprends à l'instant que des négociations actives se poursuivent depuis quelque temps entre les sept puissances signataires du traité de paix du 31 mars, relativement à l'organisation future des deux Principautés danubiennes, et que l'on a tout lieu de penser que ces négociations, basées sur le projet franco-russe, obtiendront l'assentiment de ces puissances avant même que leurs plénipotentiaires se réunissent à Paris. » — Havas.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Madrid, 25 novembre. — Le prix des blés a encore éprouvé une baisse notable.

Berne, 23 novembre. — Le gouvernement fédéral a adressé une nouvelle note au gouvernement badois contre les enrôlements illicites de citoyens

FEUILLETON

LES DEUX SOEURS.

PREMIÈRE PARTIE. — MILAN.

(Suite.)

Le comte Grimaldi et le seigneur de Carrare, auxquels s'adressait directement cette question, se regardèrent mutuellement, puis se tournèrent du côté de Visconti, tâchant de lire dans l'expression de sa physionomie la conduite qu'ils avaient à tenir.

Le silence de ces deux gentilhommes vous prouve, répondit le duc, que l'écriture de la duchesse leur est inconnue. Mais d'ailleurs, quand toute ma cour ici réunie attesterait que cet écrit émane de la main de la duchesse, je n'en persisterais pas moins à déclarer que je n'ai jamais eu qu'une seule fille, et cette fille est la princesse Bianca, et que toute autre qui prétendrait à ce titre, n'ayant d'autre but que de troubler la paix de mes États, est une aventurière digne du dernier supplice. Et qui donc pourrait hésiter entre la parole d'un Visconti et celle d'une femme convaincue du crime d'adultère? Mais j'ai fait preuve, je crois, d'une assez grande patience. Il est temps d'en finir. Ericcio, faites entrer six de mes gardes.

Carmagnola détourna ses yeux de la place pour les porter, étincelants d'énergie et de résolution, sur le duc.

Michaëla, sans montrer la moindre émotion, leva la main comme pour demander encore un moment de silence, et fixant sur Philippe-Marie son regard à la fois si calme et si pur, si chaste et si éloquent :

— Duc Visconti, lui dit-elle, le crime même dont vous vous êtes rendu coupable envers moi, moi, votre enfant, me prouve la grandeur de votre amour pour la princesse Bianca... Je conçois donc que vous vous refusiez absolument à me reconnaître, quand cette reconnaissance aurait pour objet de rejeter aux derniers rangs de la société l'enfant que vous destinez à porter un jour la couronne ducale de Lombardie. Mais rassurez-vous; en venant dans ce palais proclamer ma naissance au péril de ma vie, ce n'est pas là le but que je me suis proposé.

Visconti fit un mouvement de surprise.

— Non, reprit Michaëla, mon seul but, ma seule ambition, est de faire rehabiler la mémoire de ma mère. Réparez une partie du mal que vous lui avez fait, effacez la souillure que vous avez imprimée à son nom sacré, et je vous jure, par l'amour et la vénération dont mon cœur est rempli pour cette douce et vénérée martyre, je vous jure que je rentre aussitôt, pour n'en plus sortir, dans l'obscurité où j'ai vécu jusqu'à ce jour; je vous jure que nul au monde ne connaîtra le secret de ma naissance, nul, hors ces deux seigneurs qui l'ignoraient, hors vous, le seigneur Ericcio et le comte de Carmagnola

dont il était connu.

Visconti allait répondre, quand Carmagnola, quittant tout-à-coup la fenêtre près de laquelle il était demeuré jusqu'alors, et s'avançant résolument au milieu de la salle :

— Que dites-vous, Michaëla? s'écria-t-il; renoncer au rang qui vous appartient, mais c'est impossible! car abdiquer vos droits à la couronne de la Lombardie, c'est entreprendre le vœu suprême de votre mère, c'est briser le rêve qui seul a soutenu son courage à l'heure suprême de la mort. Vous ne le pouvez pas, car en reprenant le rang qui vous appartient, en prouvant la légitimité de votre naissance, vous consacrez l'authenticité de cet écrit, c'est-à-dire l'innocence de votre mère, d'une façon cent fois plus claire et plus évidente que ne le feraient toutes les déclarations de cet homme surtout, que l'Italie entière connaît pour un prince sans scrupule, sans parole et sans foi.

La lâcheté naturelle du duc redoubla devant tant d'audace et de résolution, il était dans son palais, entouré de gardes et de courtisans dévoués, et cependant tel était l'empire qu'exerçaient sur son âme le courage et la loyauté, qu'il se sentit trembler et pâlir sous l'intrépide menace de Carmagnola.

Celui-ci reprit en regardant le duc en face :

— Vous voyez, Prince, que les bruits qui couraient sur l'existence d'une seconde fille et sur l'illégitimité de

suisses pour le service de la Hollande et de Naples. Il demande, en outre, la suppression des bureaux d'enrôlement de Constance et de Lorrach.

Vienne, 24 novembre. — Par décret de l'Empereur, des souscriptions ont été ordonnées pour les victimes de l'explosion de la poudrière de Mayence dans toute l'étendue de l'empire.

L'Empereur a souscrit pour la somme de 2,000 florins.

Le haut clergé a l'ordre d'y coopérer efficacement.

Berlin, 24 novembre. — Le *Journal de Mayence* annonce semi-officiellement que la commission militaire de la Diète germanique a été saisie de la proposition d'acquiescer le quartier du vieux Kiestrich et tous les édifices qui s'y trouvent. L'acquisition aurait lieu, au prix que pouvaient avoir ces immeubles avant leur destruction par suite de l'explosion de la poudrière.

Par décret impérial, M. Dupin, ancien procureur général près la Cour de cassation, est nommé procureur général impérial près la même cour, en remplacement de M. de Royer, nommé garde des sceaux, ministre de la justice.

Par un autre décret, sont nommés : président à la Cour de cassation, M. Vaisse, procureur général près la Cour impériale de Paris, en remplacement de M. Laplagne-Barris, décédé; — Procureur général près la Cour impériale de Paris, M. Chaix d'Est-Ange, avocat, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats à la Cour de Paris, en remplacement de M. Vaisse, nommé président à la Cour de cassation.

Une œuvre, d'une haute importance pour la domination française en Algérie, vient d'être accomplie dans la vallée de l'Oued-Sahel : c'est la route d'Annale à Bougie qui, depuis quelques jours, est entièrement ouverte et carrossable dans tout son parcours.

Immédiatement après la mémorable expédition du printemps, qui nous valut la soumission de toutes les tribus de la grande Kabylie, M. le maréchal Randon résolut d'ouvrir une voie de communication le long de cette grande vallée, afin de constater, par un fait matériel considérable, notre prise de possession des versans méridionaux du Djurdjura, comme nous avions fait tout d'abord des versans septentrionaux par la construction du fort Napoléon, au milieu des Beni-Raten.

La saison avancée ne permit pas de réaliser immédiatement ce projet. Il fallut donner aux troupes un repos glorieusement mérité et attendre la fin des fortes chaleurs.

Le moment propice étant arrivé, trois bataillons de la division d'Alger (deux du 65^e, lieutenant-colonel d'Argy, commandant Latouche, et le 13^e de chasseurs à pied) et cinq autres de la division de Constantine (trois du 3^e de zouaves, colonel Charbon, lieutenant-colonel Paer, commandants Labrousse, Dumoulin et Baucher), un du 71^e, capitaine Albert, et le 11^e de chasseurs à pied (commandant Damont), plus trois compagnies du 1^{er} étranger, reçurent l'ordre de se porter dans l'Oued-Sahel, où ils furent placés sous le commandement du général

Desmarests, commandant la subdivision de Sétif, qui établit son quartier-général à Sidi-Haïch, à hauteur du défilé de Fellaye.

Les années précédentes on avait ouvert la route entre Annale et le bordj des Beni-Mançour sur une étendue de 69 kilomètres, et celle de Bougie à l'entrée du défilé de Fellaye, qui en mesure à peu près 44. Il restait à faire, cette fois, la partie comprise entre ces deux localités, qui séparent, sur une distance de 70 kilomètres, des tribus nombreuses et soumises seulement depuis quelques mois.

Les premiers efforts se portèrent vers le défilé de Fellaye, l'endroit le plus difficile à ouvrir à cause de la nature ardue et sauvage du terrain qui le forme. De là, quelques bataillons s'avancèrent vers les Beni-Mançour, et, pendant que tous travaillaient avec la plus loquable ardeur à l'accomplissement de cette route, qui mettra pour ainsi dire le sceau à notre récente conquête, les contingents des tribus kabyles riveraines, les Cheurfa, les Beni-Ayssi, les Beni-Mellikeuch, si longtemps hostiles, et d'autres encore, rivalisaient de vigueur et d'activité avec nos soldats, et, comme eux, maniaient la pioche avec une dextérité véritablement surprenante.

Ils ont ouvert eux-mêmes, sur une étendue de 14 kilomètres, toute la partie comprise entre Tazemat et Akbou, deux postes intermédiaires entre les Beni-Mançour et le défilé de Fellaye. Le zèle qu'ils apportaient à accomplir leur tâche ne peut se comparer qu'à la docilité avec laquelle ils écoutaient et suivaient nos conseils. C'est ainsi qu'un sous-officier français a pu diriger à lui seul plusieurs centaines de Kabyles, et que jamais ni plaintes ni contestations ne se sont élevées d'aucun côté.

Commencés le 3 octobre, les travaux, que dirigeaient avec la plus grande habileté MM. les capitaines du génie Hamel et Debous, de la chefferie de Bougie, ont été terminés le 8 novembre. A cette époque les voitures du train circulaient déjà depuis quelques jours de Bougie à Annale avec toute la facilité désirable, et les troupes satisfaites, avec juste raison, du service qu'elles venaient de rendre à la colonie, rentraient dans leurs garnisons pour s'y reposer pendant la saison des pluies.

Rien ne prouve mieux le bon esprit qui anime les Kabyles, la loyauté de leur caractère, en un mot, la sincérité de leur soumission, que la sécurité qui n'a jamais cessé de régner dans l'Oued-Sahel pendant tout le temps qu'ont duré les travaux. Journallement, des soldats allaient isolément d'un camp à un autre; des officiers pénétraient dans l'intérieur des montagnes, suivis seulement de leurs ordonnances, et tous n'ont eu qu'à se louer de l'accueil des habitants et de leur empressement à leur être utiles. On a fait plus encore. Le colonel Pourcet, parti d'Akbou avec le colonel Marmier et le capitaine Willemot, a traversé les Beni-Mellikeuch sans escorte, et, franchissant le col de Tirourda, est descendu chez les Illilten, où se sont livrés nos derniers combats, et a rejoint, de là, le fort Napoléon. Sur toute la route, dans tous les villages qu'il a traversés, les habitants se portaient à sa rencontre, et les marabouts eux-mêmes se disputaient l'honneur de le recevoir et de l'accompagner.

Tels sont les changements produits dans toute la contrée par la dernière expédition. Ils sont immen-

ses. On ne pouvait en attendre de plus satisfaisants ni de plus complets. (*Moniteur algérien*).

EXTÉRIEUR.

AFFAIRES DES INDES.

Le *Standard* donne les nouvelles suivantes de Calcutta et de Bombay, recueillies depuis l'arrivée de l'*Indus* à Southampton :

« Au départ de l'*Indus*, l'agitation était très-grande à Calcutta, par suite de l'arrivée d'émissaires du général Havelock qui demandait des renforts immédiats à Lucknow. On disait que Nana-Saïb avec des forces considérables avait assiégé la garnison, à laquelle il avait coupé toute retraite. On envoyait tous les jours 100 hommes de Calcutta dans la direction de Lucknow. On craignait que la position de la garnison ne fût plus critique que jamais. Le bruit courait aussi que Nana-Saïb aurait été blessé dans une rencontre avec nos troupes. Une dépêche de Madras avait été reçue à Bombay avant le départ de l'*Indus*, confirmant cette nouvelle.

» Bombay est dans une position précaire. On le considère comme une résidence peu sûre. Calcutta était tellement encombré de réfugiés et d'autres personnes venues des districts menacés, que les personnes arrivant d'Angleterre étaient forcées de se loger à bord des bâtiments dans le port, attendu qu'il n'était pas possible de se procurer des logements. »

CAFFRERIE. — Le *Times* publie une lettre de la Caffrerie portant la date du 20 août. Ce pays continuait d'être livré aux horreurs d'une famine qui menaçait l'existence de sa population. Les habitants mouraient par milliers, et chaque jour de nombreuses familles passaient la frontière pour aller chercher du secours dans la colonie anglaise. L'Administration coloniale employait déjà environ 4,000 de ces malheureux Caffres aux grands travaux d'utilité publique. L'origine de ce désastre est due à l'influence des prédications d'un prophète indigène qui avait engagé la population à laisser la terre sans culture. La Caffrerie ne possède plus aujourd'hui ni troupeaux, ni blé, et il ne restait à ses habitants, à la date des dernières nouvelles, que la seule alternative de mourir de faim ou d'émigrer à l'étranger.

ESPAGNE. — On écrit de Barcelone que Montserrat et d'autres chefs, qui devaient se mettre à la tête du mouvement, ont été arrêtés simultanément. On a découvert des ramifications du complot à Tortosa et ailleurs. Montserrat, qui faisait partie du complot, commandait une bande en 1848 et 1849. Des hommes très-compromis du parti socialiste et démagogique de la principauté s'étaient concertés avec les carlistes. Cette combinaison n'a rien d'étonnant : déjà l'on vit la fusion de cet élément hétérogène en 1848. Les partis extrêmes en Espagne se sont toujours entendus pour bouleverser le pays; heureusement l'esprit de la principauté est bon et la preuve c'est que la levée des provinciaux s'est faite à Barcelone et dans toute la Catalogne avec le plus grand calme.

FAITS DIVERS.

Voici de nouveaux détails que nous trouvons dans

la princesse Bianca n'étaient pas aussi dénués de fondement que vous vouliez le dire. Vous m'avez accepté pour gendre, je vous en suis très-reconnaissant; mais vous comprenez, Prince, que le comte de Carmagnola n'a jamais pu aspirer qu'à devenir l'époux de votre fille légitime, vous comprenez enfin que c'est là main de Michaëla, fille de Béatrix Visconti, ici présente, que je venais vous demander, et non celle de la signora Bianca, fille de cette fameuse Azzoletta, qui était chanteuse et courtisane avant que vous l'eussiez nommée comtesse d'Angione.

Partagé en la colère et la peur, car l'audace de Carmagnola lui glaçait le cœur, Visconti hésita un instant avant de parler; enfin la peur finit par l'emporter.

— Comte de Carmagnola, lui dit-il, vous être en ce moment sous l'influence d'un vertige qui vous aveugle.

Quand il sera passé, vous reviendrez, je n'en doute pas, à des sentiments dignes de votre caractère et de votre haute raison. Je n'ai qu'une fille, je le répète, la princesse Bianca; je vous ai accordé sa main, et je serai toujours prêt à tenir la parole que je vous ai donnée. Nous nous reverrons demain, Comte, et nous causerons de cette alliance. Quant à cette aventurière dont vous êtes la dupe, ajouta-t-il en désignant du doigt Michaëla, j'ordonne qu'elle soit chassée à l'instant de mon palais et reconduite sous bonne escorte jusqu'aux portes de

la ville. Ericcio, appelez mes gardes ?

Ericcio voulut sortir, mais Carmagnola se jeta au-devant de lui, et portant la main au poignard qui pendait à sa ceinture :

— Un pas de plus, lui dit-il et je vous étends mort à mes pieds.

Ericcio recula.

Alors Carmagnola vint droit à Philippe-Marie, sur lequel il fixa un regard plein de hauteur et de dédain :

— Et maintenant, duc Visconti, lui dit-il, le moment est venu pour vous comme pour moi de déposer le masque dont nous nous couvrons l'un et l'autre depuis longtemps.

Michaëla, si déterminée tant qu'il ne s'était agi que de sa propre existence, se sentit trembler quand elle vit Carmagnola briser lui-même les derniers liens qui l'attachaient au duc.

— Francesco, lui dit-elle, taisez-vous, de grâce ! — Me taire ! dit Carmagnola. Et pourquoi ? Allez, Michaëla, que je parle ou que je me taise, ma perte est bien résolue, et qui sait ? peut-être était-elle déjà préparée avant que j'eusse passé le seuil de ce palais ! — Comte de Carmagnola, s'écria Visconti, une supposition aussi outrageante... — Duc Visconti, interrompit Carmagnola, je vous ai dit qu'il était temps de jeter au loin nos masques, et je vous en donne l'exemple.

Puis il ajouta avec un accent railleur et méprisant :

— En vérité, duc Visconti, n'avez-vous cru assez ignorer de tout ce que je passe ici, assez abusé sur votre caractère, assez aveugle, assez confiant dans votre honneur, pour croire que c'était de bonne foi et sans arrière-pensée que vous m'acceptiez pour votre gendre ? Non, Monseigneur, non ; j'ai le jugement plus sûr et l'esprit plus pénétrant que vous n'avez daigné le supposer. Mais si en m'accordant la main de votre fille, vous aviez votre pensée secrète, vous voyez qu'en vous la demandant, j'avais aussi la mienne. Vous ne pouviez soupçonner cela, je l'avoue; mais comment se fait-il qu'un homme aussi habile, aussi rusé, aussi intelligent que le duc Visconti, n'ait pas compris ce qui frappe ceux qui l'approchent, c'est-à-dire qu'un caractère comme le sien ne saurait inspirer aucune sympathie, et qu'il doit se défier de tous les dévouements ? Comment n'a-t-il pas compris qu'en semant la cruauté, la bassesse, la perfidie et la lâcheté, il ne pouvait jamais récolter que l'égoïsme et la vengeance ? Duc Visconti, vous souvient-il d'un enfant dont vous avez sillonné le visage d'un coup de houssine quelques heures avant l'exécution de la duchesse Béatrix ? Cet enfant, c'était moi ! Ma haine pour vous date de cette heure.

A ce souvenir et devant une menace aussi violente, Visconti ne put s'empêcher de tressaillir.

Ce même jour, un hasard providentiel m'apprit le se-

les journaux allemands sur l'explosion de la poudrière de Mayence :

« Des milliers d'étrangers accourent à Mayence pour être témoins des ravages causés par une des plus formidables explosions dont on ait souvenance. En même temps il se forme sur les lieux des comités charitables, qui se chargent de recueillir des dons pour les familles des victimes et pour les blessés et les mutilés, qui survivront au désastre.

» Le nombre des maisons détruites complètement est de 57, et celui des maisons plus ou moins endommagées de 64. En outre, il n'existe peut-être pas un seul bâtiment en ville qui n'ait souffert un peu. L'église de Saint-Etienne n'est plus qu'une ruine; les magnifiques vitraux de la cathédrale et de l'église de Saint-Quentin sont détruits.

» Le nombre des morts est de 17 bourgeois et 14 soldats prussiens. On ne connaît pas encore celui des soldats autrichiens, et l'on ne doute pas que l'on ne trouve encore d'autres cadavres sous les débris. Les soldats prussiens blessés sont au nombre de 80 à 90. Les bourgeois mutilés ou blessés se comptent par centaines. Les détails, dont la découverte de plusieurs cadavres a été accompagnée, sont si terribles, disent les feuilles allemandes, qu'elles n'osent les mettre sous les yeux de leurs lecteurs. Un soldat en garnison à Darmstadt, accourut à Mayence à la nouvelle de l'explosion, et trouva toute sa famille morte. Un jeune homme retira lui-même des débris les cadavres de son père et de ses deux frères.

» Outre les 200 quintaux de poudre, la poudrière contenait environ 700 grenats armés et 240 balles incendiaires. Si ces dernières, qui se trouvaient dans les caves, eussent été lancées sur la ville, il va sans dire qu'elle eût été incendiée tout entière. Heureusement, elles ont brûlé sur place.

» Le corps des officiers autrichiens, fort de 200 hommes, avait eu l'idée d'organiser un carrousel dans le voisinage de la poudrière. Ce carrousel devait avoir lieu juste au moment où l'explosion arriva. Le mauvais temps seul le fit remettre. On frissonne à l'idée de l'immensité du désastre, si cette fête avait eu lieu.

» Les vitres de toutes les maisons ont été brisées, et il a fallu avoir recours aux vitriers des villes voisines. A 50 pas de la poudrière se trouvait un bâtiment voûté, contenant 500 bombes armées. Il n'y a pas un mois, la poudrière qui vient de sauter contenait, non pas 200, mais 700 quintaux de poudre.

— Les ingénieurs français de la compagnie des chemins de fer russes sont occupés partout à faire, sur le terrain, le tracé des voies ferrées futures. Ils sont sur la route de Moscou à Nijni-Nowgorod et Hursk, et sont parfaitement accueillis partout; ils sont même reçus avec une sorte d'enthousiasme parce que les sympathies pour tout ce qui est français vont toujours en croissant. Il circule à Saint-Petersbourg des lettres qu'ils ont écrites dans lesquelles ils expriment leur étonnement et leur satisfaction du bon accueil qu'on leur a fait jusque dans les plus petites villes et surtout dans les châteaux.

— On écrit de Trieste, 16 novembre :
« M. Ferdinand de Lesseps est ici. Il arrive de

Vienne, et il doit se rendre à Constantinople. S. Exc. le lieutenant gouverneur civil et militaire, lieutenant maréchal baron de Mortens, a donné un banquet en l'honneur de l'auteur de la grande entreprise de la canalisation de l'isthme de Suez. Les principales autorités et les notabilités commerciales de Trieste assistaient à ce banquet. S. Exc. a ouvert les toast en félicitant M. de Lesseps à l'occasion de ses efforts infatigables ayant pour objet de réaliser l'entreprise la plus grande et la plus féconde du siècle. Des toast ont été portés à l'empereur d'Autriche et à l'empereur des Français, au grand sultan et à S. A. le vice-roi d'Egypte. »

— L'éditeur du *Morning-Advertiser* a reçu la lettre suivante : « Monsieur ayant lu dans le *Times* et d'autres journaux, que le fils du roi d'Oude s'est enfui de Lucknow, je viens déclarer ici, d'après ordre, que S. M. le roi d'Oude n'a eu que trois fils légitimes, c'est-à-dire nés de la présente reine. L'aîné étant idiot est renfermé dans la zenana de Lucknow; le second est mort de la petite vérole à l'âge de 12 ans, et le troisième est S. A. R. héritier présomptif, actuellement en Angleterre. En conséquence, cette nouvelle, si elle est exacte, ne peut avoir trait qu'à un fils illégitime du roi, jeune prince de 10 à 11 ans et dont les mutins se seront probablement emparés pour le faire servir à leurs fins. Je suis, Monsieur, etc. Mohd Museehjood deen, agent accrédité près S. M. le roi d'Oude. — 13 Warwick-Road, 16 novembre 1857. »

— On lit dans le *Moniteur* :
« Une canne fort curieuse vient d'être offerte à S. A. I. le prince Napoléon, par M. le docteur Galezowski, président du conseil d'administration de l'école polonaise des Batignolles.

» Cette canne, faite d'un seul morceau d'ivoire, a été achetée à Paris, il y a de longues années, et emportée en Lithuanie par un Polonais, M. Stanislas Ratyński, qui la donna en cadeau à M. Georges Kobylinski, secrétaire de la chambre de noblesse du gouvernement de Minsk, connu par son goût pour les curiosités historiques, et possesseur d'une collection assez rare en ce genre.

» En se promenant dernièrement à Minsk, avec M. Otto Horwalt, maréchal de noblesse du gouvernement de Minsk, M. Kobylinski laissa, par mégarde, tomber cette canne qu'il portait à la main. Elle se brisa et il en sortit un petit rouleau de papier contenant sur la famille de l'Empereur Napoléon une sorte de prophétie patriotique que les événements ont réalisée. Ce billet, daté du 22 août 1815, jour de la mort du colonel La Bédoyère, est ainsi conçu :

« L'an de grâce 1815, et le 21^e du règne de Louis XVIII, cette canne est venue chez M. Lepage, archange de l'Empereur Napoléon le Grand, qui, quoique absent pour la deuxième fois, pourra réparer encore dans sa race noble et inextinguible. Malheur à ceux qui osent dénigrer ce grand homme qui eut ses torts sans doute !

» La Bédoyère est mort. Son sang crie vengeance !
» Ce 22 août 1815. » LEPAGE. »
» Louis-le-Désiré régnera encore vingt-un ans à sa manière. »

» M. Otto Horwalt, témoin du fait, a rapporté cette canne à Paris, et elle a été, ainsi que nous

l'avons dit plus haut, offerte à S. A. I. le prince Napoléon, il y a peu de jours. »

— On sait qu'à la naissance du Prince Impérial l'Empereur déclara que lui et l'Impératrice seraient le parrain et la marraine de tous les enfants légitimes nés et venus au monde la même journée que leur auguste fils.

Deux enfants se trouvaient, à Bayeux, dans les conditions nécessaires pour revendiquer l'honneur de ce haut parrainage; tous les deux appartenaient à de pauvres familles.

Le résultat, dit l'*Indicateur*, de Bayeux, vient de prouver que ce parrainage n'est pas un vain mot.

L'un de ces enfants, Eugénie-Aimée-Adélaïde Lesage, dont la mère était morte quelque temps après lui avoir donné le jour, ayant eu le malheur de perdre, dans le mois de juin dernier, son père, qui fut écrasé sous la roue d'une charrette, était, par suite de cet accident, tombée à la charge du sieur Lesage, son grand-père, vieillard honnête, mais entièrement dénué de ressources.

Informé de la triste situation dans laquelle se trouvait sa filleule, Sa Majesté l'Empereur, qui avait envoyé quelques secours provisoires, vient, en chargeant M. le maire de Bayeux de surveiller l'emploi des fonds, d'accorder un secours annuel de 300 fr. pour subvenir aux frais de l'éducation et de l'entretien de la pauvre orpheline.

(C. du Havre).

Pour les faits divers : P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

On apprend l'élection de M. Daubigny, comme député de la Sarthe, en remplacement de M. Langlais, nommé conseiller d'Etat; M. Daubigny a obtenu 23,000 voix, contre environ 4,000 données à M. Jules Favre. (Constitutionnel.)

Berlin, 24 novembre. — Le divan de la Valachie a décidé de déclarer son incompetence au sujet de la solution des questions de l'organisation intérieure. Il a décidé, en outre, de réclamer l'autorisation d'envoyer un représentant au congrès de Paris.

Le roi Frédéric-Guillaume s'est rendu à Charlotembourg hier. — Havas.

On annonce que les plénipotentiaires des puissances signataires du traité du 30 mars se réuniront demain en conférence, au ministère des affaires étrangères, pour l'échange des ratifications de la convention relative au règlement des frontières de la Bessarabie.

Il ne paraît pas probable que la conférence puisse s'occuper de l'affaire des Principautés avant le milieu du mois de janvier. (Constitutionnel.)

« Les Plumes-Dupré sont toujours en très-grande vogue. En effet, il suffit d'en faire usage une seule fois pour en reconnaître la supériorité sur tous les autres genres de plumes métalliques. L'ingénieux système de réservoir inventé par M. Dupré (*Plumes expéditives*) est une innovation heureuse et simple à la fois. Permettant de faire une grande quantité de lignes sans reprendre d'encre, et l'excellente qualité de la plume y aidant, on est étonné de la facilité avec laquelle on fait les traits les plus fins et les plus purs.

» On obtient également des résultats surprenants avec les plumes du même inventeur connues sous le nom de *Plumes à pointe coulante*. Elles sont moins chères que les premières et d'une grande économie pour les personnes qui écrivent souvent. Ce système est aussi ingénieux que le premier, et les deux font le plus grand honneur à M. Dupré, qui a su, dans ses produits, allier la qualité supérieure au bon marché. Nous connaissons des bureaux où l'on n'écrivait encore presque exclusivement qu'avec des plumes d'oie, ne pouvant en employer d'autres, lorsque les Plumes-Dupré ont paru, l'essai en a été fait, et il est resté couronné d'un plein succès : depuis lors elles y sont en usage. La fabrication, quoique établie sur une grande échelle, suffit à peine à la consommation. Avant peu on en verra dans toutes les mains. Nous pensons donc rendre un véritable service à nos lecteurs en les leur faisant connaître : car qui n'est flatté d'écrire avec une bonne plume? (Voir aux annonces.)

BOURSE DU 24 NOVEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 66 93
4 1/2 p. 0/0 hausse 45 cent. — Fermé à 90 75.

BOURSE DU 23 NOVEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 67 13.
4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 90 50.

P. GODET, propriétaire-gérant.

cret de la naissance de Michaëla, Michaëla que j'aimais et dont j'étais aimé; une circonstance, que je n'ai pas besoin de vous expliquer, mit entre mes mains cet écrit redoutable, et si je suis parvenu à me distinguer parmi les condottieri de ce temps, de manière à attirer votre attention et à obtenir le commandement de vos troupes; si, depuis, j'ai presque doublé l'étendue de vos Etats à force de courage et d'habileté, c'est que je voulais monter assez haut pour rester digne de Michaëla, fille de la duchesse Béatrix; c'est que je voulais acquérir assez de gloire et de puissance pour pouvoir soutenir ses droits; c'est que je voulais vous voir à mes pieds pâle et tremblant comme vous êtes! Et maintenant que je vous ai dit avec franchise les rôles que nous avons joués tous deux, maintenant que j'ai clairement établi ce que nous étions vis-à-vis l'un de l'autre, maintenant, duc Visconti, il me reste un avertissement à vous donner avant de prendre congé de vous. Si vous ne me laissez pas sortir librement avec la princesse Michaëla, si vos gardes font mine seulement de s'opposer à mon passage, je me précipite à l'une des fenêtres qui ouvrent sur la place, je donne le signal, et tous ces soldats que vous pouvez voir de l'endroit où vous êtes, envahiront ce palais comme une forteresse ennemie. Si je suis vivant je les guiderai moi-même... si j'ai succombé, un autre s'en chargera, et je vous jure que ma mort sera cruellement vengée.

Puis, se tournant vers la jeune fille, qui le regardait

avec une admiration mêlée d'effroi :

— Votre main, Michaëla; nous n'avons plus rien à faire ici. Au revoir, duc Visconti.

Et il se dirigea d'un pas lent et calme vers la porte qui s'ouvrait sur l'escalier d'Hercule.

Ericcio se leva brusquement, et courant à la fenêtre placée à la droite de Visconti :

— Votre Altesse paraît indisposée, dit-il; faut-il ouvrir cette fenêtre? — Oui... oui... ouvrez cette fenêtre, balbutia le duc, dont les traits se couvrirent d'une pâleur cadavéreuse en songeant à ce qui allait se passer.

Arrivé à la porte, Carmagnola en poussa les deux battants avec énergie, jeta un dernier regard de défi à Ericcio et Visconti; puis, prenant le bras de Michaëla, mit le pied sur le perron découvert de l'escalier.

(La suite au prochain numéro.)

Préparation spéciale à l'Ecole centrale par les meilleurs professeurs de Paris. M. CLAIR s'est chargé de la direction des études; un membre du conseil général des ponts-et-chaussées s'occupe de l'enseignement mathématique, soit préparatoire, soit spécial; un ancien principal de collège fait les cours de français. — Chambres particulières. — Prix modérés. — Paris, 10, rue du Parc-Royal, à côté de l'Ecole centrale des arts et manufactures.

Etude de M^e POYNOT, notaire à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire).

A VENDRE

A L'AMIABLE,

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES,

LA TERRE DE L'ABBAYE DE MÉRON,

Située au bourg de Méron, à 3 kilom. de Montreuil-Bellay,

Composée de vastes bâtiments de maîtres, cours, servitudes, jardins, bosquets; maison et servitudes de fermiers, dans un ensemble clos de murs, contenant

Terres labourables, 1 ^{re} qualité, y attenant.....	59	56	»
Prés naturels.....	6	14	»
Vignes.....	2	87	80
Total.....	69	56	10
Les BOIS DE MÉRON, contenant.....	44	80	A. } 57 » »
La PIÈCE de LA MALGAGNE, y attenant.....	12	20	
Total.....	126	56	10

Les bois sont très-giboyeux, et renferment beaucoup de faisans. Voir les placards, pour cette dernière partie, dont la vente est fixée au 22 novembre 1857, à Mollay, à la mairie de Saint-Just-sur-Dive, à midi.

S'adresser, pour traiter: A M. BROSSÉ, négociant à Saumur, quai N.-Dame; A M. BERTRAND-PROU, ancien banquier à Chinon; A M^e POYNOT, notaire à Montreuil-Bellay;

Et enfin, pour visiter les lieux, à M. RAYNEAU, fermier à Méron.

Entrée en jouissance de suite.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements. (600)

MAISON DUTEL-MOLVAUX

RUE DU PUIITS-NEUF,

Près la place Saint-Pierre.

OUVERTURE des MAGASINS de Mercerie, Parfumerie, Passenterie, Tapisserie, Rubans de Soie, Corsets. (628)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Par suite de licitation entre majeurs,

Le dimanche 29 novembre 1857, à midi,

En l'étude et par le ministère de

M^e LE BLAYE, notaire à Saumur,

DES

BIENS

Ci-après désignés,

Appartenant à MM. Gustave et Romain VIGER:

1^o Ville de Saumur.

Une maison, rue Royale, n^o 21;

Une maison, rue Royale, n^o 23;

Une maison, magasin, cour et dépendances, rue de l'Abreuvoir, n^o 2;

Une maison et dépendances, rue de l'Abreuvoir, n^o 3;

Un jardin, rue de l'Abreuvoir.

(Ces immeubles seront réunis ou divisés au gré des acquéreurs).

2^o Commune de Saint-Cyr-en-Bourg.

Trente-huit ares 50 centiares de vigne, au canton de la Barre.

3^o Commune des Rosiers.

Trois hectares 30 ares de terre labourable et pré, dans la pièce de la Ligne.

(Cet immeuble pourra être divisé au gré des acquéreurs).

S'adresser audit M^e LE BLAYE, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété. (590)

MAISON

Située rue Beaurepaire,

Anciennement occupée par M^{me} veuve Callouard,

A VENDRE OU A LOUER, PRÉSENTEMENT

S'adresser à M^{me} veuve de FOSLETHEULLE, ou à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (236)

A VENDRE

La Propriété

DE BEL-ABORD,

Située commune de Saint-Martin-de-la-Place, arrondissement de Saumur, joignant la levée.

Elle se compose de:

Une maison d'habitation, servitudes et jardin;

La ferme de Bel-Abord;

Celle de Chantrameau;

Celle de la Chudelière;

Et un morceau de terre, à l'enclave des tuffeaux, affermé séparément;

Le tout contenant 28 hectares 71 ares.

S'adresser à M. GRANDMAISON, propriétaire à Saumur, ou à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (640)

A VENDRE

MAISON et JARDIN,

Sur la levée d'Enceinte, ancien Tir au pistolet.

S'adresser à M. BILLÈS, maître d'armes à l'Ecole. (624)

On demande, pour une maison de campagne, un DOMESTIQUE pouvant entrer de suite au service; on désire qu'il connaisse le jardinage, et qu'il ait l'habitude des chevaux. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

De très-jolis plants de peupliers suisses et d'Italie.

S'adresser à M. GAGNEUX, propriétaire à Presle. (601)

PORTION DE MAISON

Située rue du Petit-Maure, près la Caisse d'épargne

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine.

S'adresser à M. LEROY, même rue.

AVIS.

M^{me} GUICHARD a l'honneur de prévenir les dames qu'elle vient d'établir un atelier de corsetière place du Marché-Noir, 5, à Saumur. Ayant déjà exercé cette profession à Tours, elle se trouve en position de faire, aussi bien que possible, et à des prix modérés, tout ce qui se rattache à cette partie de la toilette des dames.

A CÉDER

Tout de suite,

UNE MAISON DE GROS

Faisant un commerce très-sûr.

On donnera toutes facilités de paiement.

S'adresser à M. DOIRE, rue de la Trinité, 7, à Poitiers. (614)

Médaille de prix à l'Exposition de Laval (1857), pour les deux systèmes de plumes ci-après:

DEUX BREVETS D'INVENTIONS POUR 13 ANS, s. g. d. g.

PLUMES-DUPRE,

DITES EXPÉDITIVES. Douceur, durée et beauté d'écriture. 40 lignes sans reprendre d'encre. La boîte, contenant 50 plumes, 1 franc; la douzaine, 28 centimes.

PLUMES-DUPRÉ,

DITES A POINTE COULANTE. Douceur et beauté d'écriture. 20 lignes sans reprendre d'encre. La boîte, contenant 50 plumes, 60 centimes; la douzaine, 20 centimes.

Dépôt, pour l'arrondissement, chez M. LECOTTIER, relieur, rue du Petit-Maure, à Saumur, et dans toutes les villes de France. (647)

BUREAUX DE L'ADMINISTRATION,

14, rue Saint-Benoît, à Paris.

A TOUS LES NOUVEAUX ABONNÉS D'UN AN

PARIS

A partir du 1^{er} Octobre

PROVINCE

10 fr. par an.

12 fr. par an.

COURRIER DE LA MODE

Journal des Dames et des Demoiselles

PRIME EXTRAORDINAIRE

Les publications littéraires et musicales dont il nous sera envoyé deux exemplaires seront annoncées.

ALBUM

DE LA

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

GRANDE CHARTREUSE

Recueil de Douze VUES dessinées d'après nature et lithographiées à deux teintes, sur beau et riche papier jésus in-quarto.

PAR M. SIMÉON FORT, Chevalier de la Légion d'Honneur.

L'Album est précédé d'une Notice historique très-explicative sur le Monastère de la Grande Chartreuse, par M. J. BERTAL.

Le COURRIER DE LA MODE donne dans le courant de l'année Douze GRAVURES DE MODES COLORIÉES et gravées sur acier pour Costumes de Ville, Toilettes de Soirées, de Mariées et de Première Communion, — de nombreux patrons pour robes, mantelets, — des dessins de broderies (12 planches par an), — des tapisseries coloriées, — des aquarelles, — des sépias, — des petits travaux de dames pour étrennes, fêtes et cadeaux, — des planches de lingerie, enfin

30 MORCEAUX DE MUSIQUE INÉDITS

qui peuvent former à la fin de l'année UN ALBUM SÉPARÉ.

Les Abonnements partent des 1^{er} Octobre, 1^{er} Janvier et 1^{er} Juin, et se font pour l'année entière.

Le COURRIER DE LA MODE paraît le 1^{er} de chaque mois par livraison de 32 pages imprimées à deux colonnes sur beau papier jésus in-folio, et forme à la fin de l'année un fort volume de 400 pages. — Chaque numéro contient: Deux Nouvelles, — Une Chronique Parisienne, — Une Chronique Musicale et une Revue des Théâtres, — des Poésies inédites, — Deux Morceaux de Musique inédits, — Une Biographie de Femme illustre, — Une Etude sur le Dessin par M. Thénot, — de nombreux Articles variés, — enfin une Causerie sur la mode, et l'explication des planches de broderie et de tapisserie.

Chaque année il est établi, en AVRIL et en AOUT, un Concours littéraire auquel tous les Abonnés peuvent prendre part.

UNE ÉTUDE HISTORIQUE ET UNE ÉTUDE DE STYLE ÉPISTOLAIRE

Forment le sujet du concours, et un prix est accordé à chacun des deux meilleurs travaux présentés à l'époque fixée.

MODE D'ABONNEMENT.

Envoyer franco un mandat sur la poste ou un bon à vue sur Paris, à l'ordre de M. le Directeur de l'Administration, 14, rue Saint-Benoît. (Les lettres non affranchies sont refusées.)

Les abonnés de la province devront ajouter 60 CENTIMES au montant de leur abonnement pour les frais de port de l'Album de la Grande Chartreuse.

EAU D'ALBION

POUR LA TOILETTE.

Ce produit, qui peut être regardé comme le dernier secret de la chimie, est bien supérieur à tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour; 30 années de succès lui ont valu une préférence justement méritée.

GELLÉ FRÈRES, à Paris, 35, rue des Vieux-Augustins, et chez M. AVRILLON, M^e parfumeur à Saumur. (619)

Saumur, imprimerie de P. GODET.